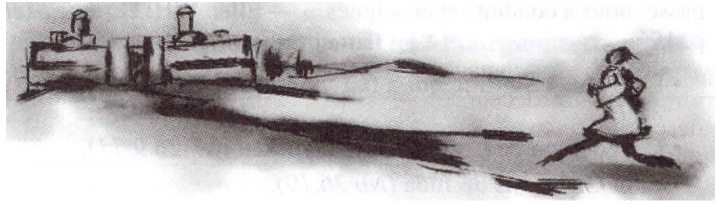


Villes de refuge



SABBAT APRÈS-MIDI

Etude de la semaine : Nb 33 a 36; Jos 20.1-7; Ep 2.

Versets à mémoriser : «Nous dont le refuge a été de nous attacher à l'espérance qui nous était proposée. Cette espérance, nous l'avons comme une ancre solide et ferme pour l'âme.» (He 6.18, 19)

Bien que Dieu se soit montré fidèle en accomplissant tout ce qu'il avait promis, la nation - en particulier la première génération - était morte dans le désert, du mauvais côté du Jourdain. Une tragédie qui n'aurait jamais dû se produire! Malgré tout ce que ces Israelites avaient reçu, tout ce que Dieu avait fait pour eux, les extraordinaires manifestations de sa puissance, ils avaient refusé de lui faire confiance, refuse d'agir par la foi.

Mais ce n'est pas ce qui a arrêté le Seigneur. Il n'était pas question pour lui de renoncer! Car tel est le leitmotiv que l'on retrouve tout au long de la Bible: Dieu accomplit toujours ses promesses. Il conduira son peuple racheté vers de nouveaux cieux et une nouvelle terre. On ne peut en douter. La seule question qui se pose est celle-ci : ferons-nous partie du voyage ou ressemblerons-nous à la première génération, qui a refusé de croire à ses promesses ?

Cette semaine, en étudiant la dernière partie du livre des Nombres, nous verrons comment les enfants d'Israël se sont préparés à entrer en possession de l'héritage promis.

* *Etudiez cette leçon pour le sabbat 26 décembre.*

Une leçon d'histoire

Lisez Nb 33. Pourquoi, à votre avis, le Seigneur a-t-il incité Moïse à noter par écrit «leurs déplacements, d'étape en étape»? A quoi cela devait-il servir?

Quand on y pense, c'est vraiment une histoire incroyable! Après des siècles d'esclavage, une nation entière fuit ses oppresseurs et, durant quatre décennies, survit dans un environnement hostile, le désert du Sinaï. C'est seulement par la grâce, la puissance et les miracles de Dieu que cela a pu se faire. Car, comme le souligne le texte de Nb 33.2, les Israélites allaient de lieu en lieu «sur l'ordre du SEIGNEUR». Celui-ci voulait que la deuxième génération et les suivantes n'oublient jamais ce que représentait, en réalité, l'histoire du peuple hébreu dans le désert: un témoignage de la manière dont Dieu intervient dans la vie d'êtres humains pécheurs pour essayer de les sauver et de les conduire jusqu'à la terre promise.

Pourtant, aussi extraordinaire que soit cette histoire, il y a aujourd'hui des biblistes qui, sans nier qu'un groupe d'esclaves ait pu fuir l'Egypte, tentent de donner aux circonstances extraordinaires de cet événement des raisons purement naturelles. Ils font alors exactement ce que le Seigneur voulait éviter : ils oublient qu'il était au centre de tout ce qui s'est passé.

Lisez Nb 33.50-56. Sans tenir compte du contexte historique immédiat (et des difficiles questions qu'il ne manque pas de poser aujourd'hui), dégagez le principe spirituel essentiel qui apparaît dans ces textes. D'après ce que vous connaissez de l'histoire de l'ancien Israël après son installation en Canaan, pourquoi était-il si important qu'Israël traite ainsi ces peuples?

Chaque fois que le peuple de Dieu fait des compromis avec le monde, il plante, en quelque sorte, «des échardes dans vos yeux et des aiguillons dans vos flancs» (Nb 33.55). Cela a toujours été vrai dans le passé et continue de l'être aujourd'hui. Si nous ne nous protégeons pas des mauvaises influences du monde et de la culture environnante, celles-ci risquent de corrompre notre foi et de nous égarer.

Comment nous protéger des influences négatives qui rôdent constamment autour de nous ? Quels choix personnels – et uniquement personnels – devons-nous faire pour limiter la portée de ces influences sur nous ?

Les villes des lévites

On se souvient que la loyauté dont les lévites avaient fait preuve au Sinaï devait recevoir sa récompense. Leur part étant Dieu lui-même, celui-ci a néanmoins pris des dispositions spéciales afin de pourvoir à leurs besoins et de leur permettre de vivre au milieu du peuple qu'ils allaient servir.

Qu'est-ce que Dieu avait prévu pour les lévites? En quoi cela nous renseigne-t-il sur la façon dont les lévites devaient vivre? *Nb* 35. 1-8.

Notez également comment ils devaient recevoir leurs terres : chacune des autres tribus devait leur donner une partie de son territoire. Pour cela, toutes les tribus devaient prélever une part de «la propriété» qui faisait partie de «leur patrimoine» (*Nb* 35.2). Celles qui avaient beaucoup reçu devaient leur donner plus de terrain que celles qui en avaient reçu peu. La terre était ainsi équitablement répartie. Tous devaient s'assurer que les lévites avaient reçu leur part. Le Seigneur voulait ainsi leur faire prendre conscience de leurs obligations. En un sens, le système de la dime fonctionne de la même façon : ceux qui ont un salaire important donnent davantage que ceux qui ont de plus petits revenus.

En outre, le fait d'être redevables aux autres tribus a certainement représenté pour les lévites un rappel constant de la responsabilité qui leur incombait : servir fidèlement le peuple.

Par ailleurs, les lévites n'étaient pas rassemblés dans un lieu précis, mais ils devaient être dispersés parmi toutes les tribus d'Israël et ainsi vivre au milieu du peuple. Peut-être pour rappeler à ce dernier que la tribu de Levi s'était montrée fidèle dans l'épisode du veau d'or. Dans leur fonction sacrée, les lévites pourraient être un témoignage permanent de ce que signifiaient la fidélité et la sainteté. En vivant au milieu des enfants d'Israël, en faisant partie de leurs communautés, en partageant leurs luttes, leurs chagrins et leurs joies, ils pouvaient également - s'ils se montraient fidèles de leur tâche - être une bénédiction pour la nation. Ils ne devaient pas constituer une classe sociale privilégiée et arrogante, une élite vivant à part de la communauté qu'ils servaient. Leur rôle était de servir et non d'être servis. Quel exemple de ce qu'est un véritable ministère!

Lisez *Ep* 2, faire partie d'une communauté de croyants. D'après ce texte, qu'est ce que cela signifie? Comment peut-on s'intégrer au mieux dans sa communauté de foi et assumer le rôle, quel qu'il soit, que l'on est appelé à remplir?

Les villes de refuge

Lisez Nb 35.6, 9-12. Qu'est-ce que le Seigneur instaure ici, et pourquoi?

A cette époque, il n'existait pas de système judiciaire dans l'ancien Israël. Si un homme tuait, accidentellement ou délibérément, un autre homme, le plus proche parent - par le sang - de la victime devenait «le rédempteur du sang» (*Dt 19.12*) pour que justice soit faite. Mais, afin d'éviter toute erreur judiciaire, six villes lévites (trois de chaque côté du Jourdain) avaient été choisies pour que le meurtrier puisse s'y réfugier en toute sécurité (*Jos 20.1-7*).

Toutefois, une précision importante est donnée dans *Nb 35.12* : celui qui se réfugiait dans l'une de ces villes n'était pas automatiquement assuré d'y trouver un asile permanent. Dans certains cas, il ne pouvait rester là que temporairement, jusqu'à sa comparution «devant la communauté pour être jugé», c'est-à-dire jusqu'à ce que les faits soient établis. Ces villes ne conféraient pas une sorte d'immunité permanente, semblable à celle dont jouirait aujourd'hui, un diplomate qui commettrait un crime dans un pays hôte. On ne s'en tirait pas à si bon compte! Dans ce cas précis, ces villes étaient là pour éviter les erreurs de justice.

Lisez Nb 35.9-21. Comment s'explique cette forme de justice, à la lumière de l'Évangile?

Certains ne comprennent pas comment on peut concilier ce texte avec d'autres passages bibliques sur le pardon ou sur le principe de la joue tendue. Il s'agit, en fait, ici d'une sorte de code du crime. L'Évangile du pardon et de la grâce, tel qu'il est enseigné par le Christ, n'implique pas que le crime, en particulier un acte aussi haïssable que l'homicide volontaire, demeure impuni par la société. Qu'un meurtrier se repente devant Dieu est un tout autre problème. Quelle société peut fonctionner si elle ne sanctionne pas le crime? Nous voyons ici comment Dieu veillait à ce que l'un des pires crimes qui soient, le meurtre prémédité, soit jugé avec équité.

Imaginez qu'un membre de la famille d'une de vos connaissances ait été assassiné et le meurtrier arrêté et reconnu coupable sans contestation possible. La famille, qui est chrétienne, a le droit de se prononcer par rapport à la sentence : soit la mort soit la prison à vie. Que lui conseilleriez-vous et pourquoi? Apportez votre réponse sabbat prochain.

Les villes de refuge, suite

Lisez Nb 35.22-34 et répondez aux questions suivantes :

- Comment l'ensemble du peuple était-il impliqué? Pourquoi était-il important qu'il le soit?
- Quelle distinction devait-on faire entre l'homicide volontaire et l'homicide involontaire?
- Même en cas de meurtre par accident, le coupable devait, pour sa sécurité, rester dans une ville refuge. Etant donné le contexte, à votre avis, pourquoi ?
- Tout au long du livre des Nombres, nous avons souvent vu Dieu intervenir de façon surnaturelle en cas de péché, d'apostasie ou de rébellion. Pourquoi alors a-t-il élaboré un tel système judiciaire, dans lequel les êtres humains avaient la responsabilité de déterminer qui était innocent et qui était coupable? Pourquoi ne s'est-il pas contenté rendre la justice de façon surnaturelle, comme il l'avait fait dans d'autres circonstances?
- Pourquoi, à votre avis, un meurtrier ne pouvait-il pas être mis à mort sur le témoignage d'une seule personne? En quoi cela nous montre-t-il la gravité de la peine capitale?

Le Christ, notre refuge

«Mon Dieu rocher, en qui je trouve un abri, mon bouclier, la corne qui me sauve, ma citadelle, mon refuge. Toi, mon Sauveur, tu me sauves de la violence.» (2 S 22.3)

Qu'est-ce qui, dans le texte de 2 S 22.3, fait penser aux villes de refuge?

En quoi le refuge et la protection que nous trouvons en Christ ressemblent-ils à ceux qu'offraient les villes de refuge? *Voir in 8.10, 11; Ep 1.7; Col1.14; He 6.18.*

«Les villes de refuge instituées pour l'ancien peuple de Dieu étaient un symbole du refuge qui nous est offert en Jésus-Christ. Par l'effusion de son propre sang, le Sauveur qui avait donné à Israël des villes de refuge contre le danger d'une mort temporaire a procuré aux transgresseurs de la loi de Dieu une sure retraite contre la seconde mort. Aucune puissance ne saurait lui ravir celui qui lui demande l'expiation de ses fautes. Il n'y a maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ." "Qui condamnera? Jésus-Christ est celui qui est mort; bien plus, il est ressuscité, il est à la droite de Dieu, et il intercède pour nous," "afin que nous trouvions un puissant encouragement, nous, dont le seul refuge a été de saisir l'espérance qui nous était proposée." (*Rm 8.1, 34; He 6.18*)

Celui qui devait fuir vers une ville de refuge n'avait pas un instant à perdre. Il lui fallait abandonner sans délai sa famille et ses occupations. Il n'avait pas même le temps de prendre congé de ceux qu'il aimait. Sa vie étant en danger, toute autre considération devait s'effacer devant le seul espoir qui lui restait : atteindre un lieu de sureté. Ni fatigue ni obstacles ne devaient le retenir. Il n'osait même pas ralentir sa course un instant avant d'avoir pénétré à l'intérieur des murs protecteurs. » - Ellen WHITE, *Patriarches et prophètes*, «Le partage de Canaan», p. 500.

On ne peut, cependant, faire un véritable parallèle car, d'après la connaissance que nous avons de la croix, même ceux qui ont commis un péché volontaire, voir un meurtre, peuvent être pardonnés par le Seigneur.

Pensez-vous que vous ne méritez pas d'être sauvé? Pensez-vous que vos péchés sont trop graves pour que Dieu vous accepte? Pensez-y que vous êtes indigne de son pardon? Si c'est cas, pourquoi ne laisseriez-vous pas de côté ce que vous ressentez, pour vous emparer, par la foi, des promesses de pardon, de salut et d'acceptation offertes par Jésus, et vous en réclamer?

Pour aller plus loin: Lire: Ellen WHITE, *Patriarches et prophètes*, «Le partage de Canaan», p. 493-504.

«C'est un emblème frappant du pécheur expose à la mort éternelle aussi longtemps qu'il n'a pas trouvé un abri en Jésus. De même que l'insouciance où le moindre retard pouvait coûter la vie au fugitif israélite, de même toute indifférence, tout délai apporte par nous dans le salut de notre âme peut devenir fatal. Notre grand adversaire a l'œil fixé sur le transgresseur de la loi de Dieu; tout pécheur qui ne voit pas le danger qu'il court et ne s'occupe pas sérieusement de trouver un abri est poursuivi par lui et sera sûrement frappé mortellement.

Celui qui se hasardait à sortir de la cité de refuge était abandonné au vengeur du sang. [...] Ainsi le peuple apprenait à adhérer aux méthodes que la sagesse infinie avait choisies pour sa sécurité. [...] De même, il ne suffit pas au pécheur de croire en Jésus-Christ et d'obtenir son pardon; il faut encore demeurer en lui.» - Ellen WHITE, *Patriarches et prophètes*, «Le partage de Canaan», p. 500, 501.

A méditer

- Comment faire la différence entre le pardon des péchés, dans le cadre du salut et de la croix, et l'acquittement dans le cadre du système judiciaire ? Pourquoi doit-on faire la différence ? Est-ce possible ?
- Parlez avec les autres membres de l'Ecole du Sabbat des réponses que vous avez données à la question de mardi concernant la peine de mort. Que diriez-vous à cette famille et pourquoi ? Et si on appliquait à notre système judiciaire actuel ce qui se faisait autrefois en Israël, que diriez-vous ? Pensez-vous que cela serait juste et raisonnable ? Discutez-en.
- Pourquoi est-il vital que nous nous souvenions de la façon dont le Seigneur nous a guidés par le passé, soit personnellement, soit en tant qu'Eglise ? Que risquons-nous à oublier le passé ? D'un autre côté, pourquoi est-il important de ne pas trop s'appesantir sur ce qui a été fait et ne pourra pas être changé ? Comment trouver le juste équilibre ?
- Si quelqu'un vous demandait : « Que signifie trouver refuge en Christ ? », que répondriez-vous ? comment trouve-t-on « refuge » dans le Seigneur ? Qu'est-ce que cela implique ? Comment notre vie devrait-elle en être changée ?
- Comment appliquons-nous la discipline ecclésiastique dans notre Eglise aujourd'hui ? Quelle est notre attitude envers les membres égarés dont les actes offensent le Seigneur ? D'autre part, comment faire, dans nos rapports avec eux, pour ne pas leur donner l'impression que nous les jugeons ? Est-ce possible ?

Résumé: Aux frontières de la terre promise, les enfants d'Israël ont eu droit à un survol rapide de la façon dont Dieu les a guidés durant toutes ces années. Puis, juste avant d'entrer en Canaan, le Seigneur a créé les villes de refuge, lieux d'asile qui, d'une manière unique, symbolisaient le refuge qu'il est possible de trouver en Christ.